



Opéra
ROYAL DE
LIÈGE
WALLONIE

**1^{ER} CONCOURS
INTERNATIONAL
DE CHEFS D'ORCHESTRE
D'OPÉRA**

OPÉRA ROYAL DE WALLONIE-LIEGE

DU 18 AU 26 AOÛT 2017

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**





ADMISSIBILITE

Le concours est ouvert aux candidats de toutes nationalités nés après le 1^{er} janvier 1982.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Le candidat doit remplir le dossier d'inscription en ligne disponible sur le site www.operaliege.be avant le **31 mars 2017**. Ce dossier d'inscription contiendra obligatoirement les documents suivants :
 - > Une fiche signalétique,
 - > Un *curriculum vitae* détaillé,
 - > Un enregistrement vidéo,
 - > Une photographie de type « portrait » en haute définition,
 - > Une copie du passeport du candidat.
- Tous renseignements ou matériels falsifiés rendront la candidature non valable
- Pour tous détails complémentaires, veuillez consulter la rubrique "remarques concernant l'inscription"



REMARQUES CONCERNANT L'INSCRIPTION

- Le *curriculum vitae* doit mentionner les antécédents et la carrière musicale du candidat : les études effectuées, les noms des professeurs, les étapes marquantes de ses activités musicales, les concours auxquels il a participé, les prix obtenus, etc.
- L'enregistrement vidéo doit montrer les images du candidat en train de diriger (vues depuis l'orchestre). Tous les systèmes d'enregistrements vidéo sont acceptables. Le candidat indiquera clairement les titres des morceaux enregistrés ainsi que la date et la durée de l'enregistrement sur le formulaire destiné à cet effet. Les organisateurs du concours garantissent que la vidéo remise par le candidat sera utilisée seulement pour la sélection sur dossier et qu'aucune autre utilisation ne sera effectuée. Le candidat est responsable de l'obtention préalable des accords nécessaires concernant les droits d'auteur et/ou d'image relatifs à cet enregistrement.

ADRESSE DU CONCOURS

Secrétariat du Concours International de Chefs d'orchestre d'Opéra

Opéra Royal de Wallonie-Liège

Rue des Dominicains, 1

B - 4000 LIEGE

Email : conductor@operaliege.be



SELECTION SUR DOSSIER ET VIDEO

- Un jury, statuera sur l'acceptation ou le refus des candidats au concours, après examen des dossiers.
- Les candidats admis au concours seront avertis par email le **30 avril 2017 au plus tard**. Les motivations de l'acceptation ou du refus des candidats ne seront pas annoncées. Toutes les communications aux candidats se feront par emails.



DROITS D'INSCRIPTION APRES SELECTION

Les candidats admis au concours après sélection sur dossier et vidéo devront verser un droit d'inscription de **400 €** pour leur participation. Ce droit d'inscription devra être versé **avant le 15 mai 2017** et ne sera pas restitué.

Opéra Royal de Wallonie-Liège

IBAN : **BE 05240006632275**

BIC : **GEBABEBB**

Avec la mention : Concours chefs d'orchestre 2017

Le non-paiement du droit d'inscription dans les délais prévus équivaut à l'annulation de la participation.



DATES

Toutes les épreuves seront ouvertes au public.

Le concours comporte une épreuve éliminatoire, une épreuve 1/8 de finale, une épreuve de 1/4 de finale, une épreuve 1/2 finale et une épreuve finale :

Epreuve éliminatoire – Vendredi 18 août 2017 et samedi 19 août 2017

Epreuve 1/8 de finale – Dimanche 20 août 2017 et lundi 21 août 2017

Epreuve 1/4 finale – Mardi 22 août 2017

Epreuve 1/2 finale – Mercredi 23 août 2017 et jeudi 24 août 2017

Finale – Samedi 26 août 2017



LIEUX

Toutes les épreuves auront lieu à l'Opéra Royal de Wallonie-Liège, rue des Dominicains, 1 B - 4000 Liège



ACCOMPAGNEMENTS

- **ORCHESTRE** : l'Orchestre de l'Opéra Royal de Wallonie-Liège sera l'orchestre officiel du concours.
- **CHŒURS ET MAÎTRISE** : les Chœurs et la Maîtrise de l'Opéra Royal de Wallonie-Liège seront les chœurs officiels du concours.
- **SOLISTES** : les solistes seront choisis par le Directeur Général et Artistique de l'Opéra Royal de Wallonie-Liège.



PROGRAMME DU CONCOURS

Le candidat doit connaître l'entièreté des œuvres proposées ci-dessous.

Le jury choisira les œuvres qui seront interprétées par le candidat.

Epreuve éliminatoire : Direction d'orchestre

Le jury choisira pour chaque candidat, parmi les œuvres lyriques reprises ci-dessous :

- *Il Barbiere di Siviglia* (Rossini) — Ouverture
- *Die Zauberflöte* (Mozart) — Ouverture
- *La Forza del destino* (Verdi) — Ouverture
- *Le Roi d'Ys* (Lalo) — Ouverture
- *Der Freischütz* (Weber) — Ouverture

Epreuve 1/8 de finale : musicale avec solistes au piano

Le jury choisira pour chaque candidat, parmi les œuvres reprises ci-dessous :

- *Carmen* (Bizet)
- *Falstaff* (Verdi)
- *La Bohème* (Puccini)

Epreuve 1/4 de finale : Direction d'orchestre avec solistes, Chœurs et Maîtrise

Le jury choisira pour chaque candidat, parmi les œuvres reprises ci-dessous :

- *La Bohème* (Puccini) - 1^{er} et 4^{ème} acte
- *Carmen* (Bizet) — 1^{er} et 4^{ème} acte

Epreuve 1/2 finale : Direction d'orchestre avec solistes, chœurs et maîtrise

Le jury choisira pour chaque candidat parmi les œuvres reprises ci-dessous :

La Bohème (Puccini) – 2^{ème} et 3^{ème} acte

Falstaff (Verdi) – 1^{er} acte, 2^{ème} tableau du 2^{ème} acte et 2^{ème} tableau du 3^{ème} acte

Carmen (Bizet) – 3^{ème} acte

Epreuve finale : Direction d'orchestre avec solistes, Chœurs et Maîtrise

Le jury choisira un morceau parmi les œuvres lyriques reprises ci-dessous

- *La Bohème* (Puccini)
- *Falstaff* (Verdi)
- *Carmen* (Bizet)



ORDRE DE PASSAGE

Les candidats qui auront été sélectionnés pour participer au Concours se présenteront le jeudi 17 août, entre 12h et 18h pour vérification des formalités nécessaires :

- Pour l'épreuve éliminatoire, un tirage au sort déterminera l'ordre de passage.
- Les candidats devront prouver le règlement de leur droit d'inscription.
- Les candidats venant de l'étranger seront hébergés à l'hôtel et/ou dans des familles d'accueil, pendant la durée de leur participation au concours.
- Pour les épreuves de huitième de finale, quart de finale et demi-finale, le tirage au sort sera effectué par le jury.
- Pour la finale, le jury décidera de l'ordre de passage des candidats.



EPREUVES

- **Epreuve éliminatoire (10 minutes par candidat)**

Vendredi 18 août 2017 de 14h à 17h et de 19h à 22h

Samedi 19 août 2017 de 14h à 17h et de 19h à 22h

Le résultat de l'épreuve éliminatoire sera proclamé sur scène à l'issue de la délibération du jury le samedi 19 août 2017.

- **Epreuve huitième de finale (24 candidats - 20 minutes par candidat)**

Dimanche 20 août 2017 de 14h à 18h

Lundi 21 août 2017 de 14h à 18h

Le résultat de l'épreuve huitième de finale sera proclamé sur scène à l'issue de la délibération du jury le lundi 21 août 2017.

- **Epreuve quart de finale (8 candidats - 30 minutes par candidat)**

Mardi 22 août 2017 de 14h à 17h et de 19h à 22h

Le résultat de l'épreuve quart de finale sera proclamé sur scène à l'issue de la délibération du jury le mardi 22 août 2017.

- **Epreuve demi-finale (6 candidats - 60 minutes par candidat)**

Mercredi 23 août 2017 de 14h à 18h

Jeudi 24 août 2017 de 14h à 18h

Le résultat de l'épreuve demi-finale sera proclamé sur scène à l'issue de la délibération du jury le jeudi 24 août 2017.

Tous les candidats qui seront retenus à partir des demi-finales recevront une indemnité de 50 € par jour dès le mercredi 23 août 2017.

- **Epreuve finale (3 candidats)**

Samedi 26 août à 20h

Les répétitions pour l'épreuve finale auront lieu le vendredi 25 août 2017 de 14h à 18h
Les candidats qui seront retenus pour la finale seront remboursés de leurs frais de voyage, sur présentation de leur billet de train ou d'avion et jusqu'à concurrence de 1000€.



REGLEMENT DU JURY

- **Jugement des épreuves éliminatoires**

Les membres du jury se prononceront à haute voix par oui ou par non, pour chaque candidat. En cas de parité, la voix du Président sera prépondérante.

- **Jugement de l'épreuve 1/8 de finale**

Le jury énoncera à haute voix les points attribués à chaque candidat (0 à 20). Le secrétaire éliminera la cote la plus haute et la cote la plus basse et divisera la somme ainsi obtenue. Les 8 premiers classés seront retenus pour l'épreuve suivante.

- **Jugement de l'épreuve 1/4 de finale**

Le jury énoncera à haute voix les points attribués à chaque candidat (0 à 20). Le secrétaire éliminera la cote la plus haute et la cote la plus basse et divisera la somme ainsi obtenue. Les 6 premiers classés seront retenus pour l'épreuve suivante.

- **Jugement de l'épreuve 1/2 finale**

Le jury énoncera à haute voix les points attribués à chaque candidat (0 à 20). Le secrétaire éliminera la cote la plus haute et la cote la plus basse et divisera la somme ainsi obtenue. Les 3 premiers classés seront retenus pour l'épreuve finale.

- **Jugement de l'épreuve finale**

Le jury décidera par vote à main levée, de l'opportunité de décerner le Premier Grand Prix. Ensuite, chaque juré votera à bulletin secret. Il en sera de même pour les prix suivants. L'Orchestre de l'Opéra Royal de Wallonie-Liège votera lors de cette épreuve finale et son vote sera comptabilisé au même titre que le vote d'un membre du jury. Les décisions du jury seront sans appel. Toutes les difficultés éventuelles seront soumises au Président du Jury. Les membres du jury devront assister à toutes les épreuves du concours sauf dérogation spéciale accordée par le Président du Jury.



LOGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats seront logés dans les environs de Liège dans des familles d'accueil. Ils bénéficieront ainsi du logement et du petit déjeuner.

Le logement dans une famille d'accueil, qui est prévu pour le candidat uniquement, doit être demandé lors du renvoi du bulletin d'inscription et ce avant le 31 mars 2017.



CHARTE DU CANDIDAT

- Le candidat accepte sans réserve le règlement du Concours. En cas de contestation, SEULE la version française du présent règlement fera autorité.
- Le candidat ne pourra se prévaloir d'une récompense autre que celle qu'il aura effectivement obtenue. Les usurpations de titres seront démenties et poursuivies selon le droit commun, par le Comité du Concours.
- Le candidat s'interdit de réclamer tous droits, cachets ou privilèges pour l'enregistrement et la diffusion de l'ensemble des épreuves par la radio ou la télévision.
- Le Comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser toutes les photographies ou enregistrements qui pourraient être faits pour la presse, la radio et les télévisions, nationales et internationales, etc.



RECOMPENSES OFFICIELLES

Premier Grand Prix

10.000 €

+

1 engagement pour diriger une production d'opéra à l'Opéra Royal de Wallonie-Liège (*)

Deuxième Prix

4.000 €

Troisième Prix

2.000 €

(*) Le lauréat du Premier Grand Prix signera son contrat d'engagement immédiatement après la remise des prix.